

DECISION DU MAIRE N° 2025-018D

Reconduction du dispositif « Provence en scène »

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'urbanisme,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-005 du 11 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire et en particulier l'alinéa n°24.

DECIDE :

Article 1^{er} : De RECONDUIRE l'adhésion au dispositif de subvention « PROVENCE EN SCENE » avec le Département des Bouches-du-Rhône, pour la saison 2025-2026,

Article 2^{ème} : De SIGNER les conventions pour les actions culturelles suivantes :

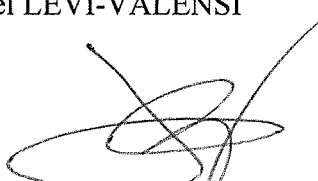
- Diverses actions culturelles pour la Municipalité de Saint Cannat ;
- Festiv'Actes en scène avec l'Association Festiv'Actes.

Article 3^{ème} : Le Maire et le DGS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Cannat le ...29...07...2025

Le Maire
Joël LEVI-VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 29 JUL. 2025
PUBLÉ le : 07 AOUT 2025

